

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'approbation de modifications aux exigences techniques de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec
(Dossier R-4181-2021)*

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 30 novembre 2021, une demande pour obtenir l'approbation de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de modifier les exigences techniques de raccordement à son réseau énoncées dans les documents « Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec » et « Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec » (la Demande).

La Demande vise à préciser les exigences requises à l'égard des sources d'énergie raccordées au réseau de transport au moyen d'onduleurs comme les centrales éoliennes, les centrales solaires photovoltaïques et les systèmes de stockage énergétique.

La demande est soumise en vertu de l'article 73.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

Toute personne intéressée à soumettre une demande d'intervention doit le faire selon les exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le *Règlement*) et y joindre un budget de participation conformément au [Guide de paiement des frais 2020](#) (le **Guide**) accompagné de la [Liste des sujets](#) au plus tard le **7 janvier 2022 à 12h**. Tout commentaire du Transporteur sur ces demandes devra être déposé à la Régie **au plus tard le 12 janvier 2022 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Transporteur devra être produite **avant le 14 janvier 2022 à 12 h**.

Conformément à l'article 21 du *Règlement*, une personne intéressée qui ne désire pas participer activement au dossier pourra toutefois déposer, auprès de la Régie, des commentaires écrits. Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le *Règlement* et le *Guide* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca